

PLPI GRAND AJACCIO

**Plan Local de Protection contre les Incendies du
Grand Ajaccio**

Rive Sud / Prunelli



Sommaire

1 Introduction.....	4
2 Présentations de la zone étudiée.....	5
2.1 Géographie.....	5
2.2 Facteurs climatiques.....	5
2.2.1 Stations météorologiques de référence.....	5
2.2.2 Régime anémométrique et ses conséquences.....	6
2.2.3 Zones météorologiques feux de forêts.....	7
2.3 Carte de sensibilité de la végétation.....	7
3 Les incendies.....	8
3.1 Le risque moyen annuel.....	8
3.2 Analyse des feux de forêts.....	10
3.2.1 Nombre / surface / répartition par type.....	10
3.2.2 Répartition temporelle.....	10
3.2.3 Répartition spatiale.....	10
3.3 Analyse des causes.....	11
3.4 Les grands incendies sur le secteur.....	12
4 Dispositifs terrestres « feux de forêts » pour la saison 2016 sur la zone.....	16
(source Ordre Départemental d'Opérations Feux de Forêts 2016 – Arrêté n°16-1262 du 30/06/2016).....	16
4.1 Sectorisation géographique.....	16
4.2 Les niveaux du dispositif préventif saisonnier.....	16
4.3 Moyens de lutte mis en œuvre dans la zone d'étude.....	17
4.3.1 Niveau de mobilisation courant-renforcé.....	17
4.3.2 Niveau de mobilisation modéré.....	17
4.3.3 Niveau de mobilisation sévère.....	17
4.3.4 Niveau de mobilisation exceptionnel.....	17
5 Synthèses.....	18
5.1 Scenarii des feux attendus.....	18
5.1.1 Versant Sud de la basse et moyenne vallée du Prunelli par vent d'Ouest :.....	18
5.1.2 Grand versant Ouest (Sirocco).....	18
5.1.3 Versant orienté Sud/Sud-Est par vent d'Ouest.....	18
5.2 Objectifs du PLPI.....	18
5.2.1 Aménagement de zones d'appui à la lutte (ZAL).....	18
5.2.2 Équipement en points d'eau.....	19
5.2.3 Création et mise en conformité de pistes de DFCI.....	19
6 Aménagements de prévention.....	19
6.1 Objectifs opérationnels des ouvrages.....	19
6.2 Équipements de prévention existants.....	20
6.2.1 Points d'eau.....	20
6.2.2 Pistes.....	21
6.3 Propositions d'ouvrages et argumentaires.....	22

6.3.1 À partir des scenarii de feux attendus.....	22
6.3.2 Zones d'appui à la lutte (ZAL).....	23
6.3.3 Pistes de liaison DFCI.....	23
6.3.4 Points d'eau.....	24
7 Tableaux de synthèse des propositions par commune.....	25
7.1 Commune d'ALBITRECCIA.....	25
7.1.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte.....	25
7.1.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI.....	25
7.1.3 Création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI.....	25
7.2 Commune de CAURO.....	26
7.2.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte.....	26
7.2.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI.....	26
7.2.3 Création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI.....	26
7.3 Commune de COTI-CHIAVARI.....	26
7.3.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte.....	26
7.3.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI.....	26
7.3.3 Création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI.....	26
7.4 Commune d'ECCICA-SUARELLA.....	26
7.4.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte.....	26
7.4.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI.....	26
7.4.3 Création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI.....	26
7.5 Commune de GROSSETO-PRUGNA.....	27
7.5.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte.....	27
7.5.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI.....	27
7.5.3 Création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI.....	27
7.6 Commune d'OCANA.....	27
7.6.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte.....	27
7.6.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI.....	27
7.6.3 Création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI.....	27
7.7 Commune de PIETROSELLA.....	27
7.7.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte.....	27
7.7.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI.....	28
7.7.3 Création ou réhabilitation de points d'eau de DFCI.....	28
ANNEXE n° 1.....	29
ANNEXE n° 2.....	30
ANNEXE n° 3.....	31
ANNEXE n° 4.....	32
ANNEXE n° 5.....	33

1 Introduction

En Corse du Sud, depuis 1989, une politique de planification des investissements pour la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) est menée par l'intermédiaire d'études de Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestiers (PIDAF). Dans le même temps, les rapprochements entre les différents services impliqués dans la prévention des incendies ont permis d'élaborer une stratégie de préparation du terrain à la lutte. Cette stratégie est définie depuis 1993 au plan départemental de prévention et de lutte contre les incendies (actualisé en 2001).

Les politiques départementales ont désormais été harmonisées dans le cadre du Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels Contre les Incendies (PPFENI), régional, qui se substitue aux deux plans départementaux. Sur cette base, les Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) seront progressivement remplacés par les Plans Locaux de Protection contre les Incendies (PLPI), portant sur des espaces plus vastes et s'appuyant sur un découpage territorial plus pertinent.

Le PLPI est un document d'objectif visant à planifier les infrastructures d'aide à la lutte :

- Zones d'Appui à la Lutte (ZAL, ex-LICAGIF) pour la lutte contre les grands feux ;
- Points d'eau ;
- Pistes de liaison DFCI.

Il ne représente qu'un des aspects des mesures à prendre en matière de protection contre les incendies (il ne traite pas notamment de la protection des zones urbanisées ou de la protection rapprochée des massifs forestiers).

C'est un travail d'analyse de l'existant puis de synthèse et de propositions réalisé sous la direction du Groupe de Travail Permanent DFCI (GTP, regroupant la DDTM, l'ONF, le SDIS, le Conseil Général - forestiers sapeurs et l'OEC), en lien avec les élus locaux.

À ce stade, les propositions d'ouvrages débroussaillés revêtent techniquement un caractère sommaire. Elles pourront lors de leur étude détaillée préalable à leur réalisation, subir quelques modifications dans leur tracé liées à une appréciation plus approfondie de leur opérationnalité ou de leur faisabilité.

Le PLPI GRAND AJACCIO – Secteur RIVE SUD/PRUNELLI recoupe totalement ou partiellement les périmètres de précédentes études :

- PIDAF de l'Ornano (commune d'ALBITRECCIA), acté en février 1992 ;
- PIDAF de la Rive Sud (communes de COTI-CHIAVARI, PIETROSELLA, ALBITRECCIA, GROSSETO-PRUGNA), arrêté en juin 1995 ;
- PIDAF du Prunelli (communes d'OCANA, ECCICA-SUARELLA, CAURO), acté en janvier 2003 ;
- PRMF (Protection rapprochée de Massif Forestier) de COTI-CHIAVARI, actée en 1995.

2 Présentations de la zone étudiée

2.1 Géographie

Le PLPI GRAND AJACCIO Secteur RIVE SUD/PRUNELLI s'étend sur 24 431 Ha, et concerne les 7 communes suivantes :

ALBITRECCIA, CAURO, COTI-CHIAVARI, ECCICA-SUARELLA, GROSSETO-PRUGNA, OCANA et PIETROSELLA.

La zone d'étude comprend :

- le versant orienté au sud de la moyenne vallée du Prunelli et composé de la commune d'OCANA ;
- le versant orienté au nord de la moyenne vallée du Prunelli et composé des communes de CAURO et ECCICA-SUARELLA ;
- un grand versant orientée Ouest/Nord-ouest ouvert sur la mer et composé des communes de COTI-CHIAVARI, PIETROSELLA, ALBITRECCIA et GROSSETO-PRUGNA ;
- un versant orienté au Sud-Est de la moyenne vallée du Taravo et composé d'une partie de la commune d'ALBITRECCIA ;
- Un versant orienté au Sud Est de la basse vallée du Taravo et composé d'une partie de la commune de COTI-CHIAVARI ;

Ses limites naturelles sont :

- à l'Ouest, le littoral des communes de COTI-CHIAVARI / PIETROSELLA / ALBITRECCIA et GROSSETO-PRUGNA ;
- au Nord le sommet du versant orienté au Sud de la vallée du Prunelli ;
- au Sud Est les limites des communes de COTI-CHIAVARI et d'ALBITRECCIA ainsi que la ligne de crête du col de Gradellu.

L'altitude minimum (0 m) se situe sur le littoral et l'altitude maximale est de 1313 m pour la Punta di l'Alcudina (Commune d'OCANA), au nord Est de la zone d'étude (ligne de crête séparant les bassins versants de la Gravona et du Prunelli).

Le périmètre de l'étude de Protection Rapprochée de Massif Forestier (PRMF) de COTI-CHIAVARI, en cours de révision, est exclu de l'étude. Ses propositions d'aménagement sont néanmoins portées sur la cartographie du PLPI. Elles concernent exclusivement le territoire de la commune de COTI-CHIAVARI.

2.2 Facteurs climatiques

Les paragraphes suivants sont issus des données météorologiques fournies par Météo France – Centre Départemental de la Corse du Sud - Aéroport Napoléon Bonaparte - BP 904 - 20 700 AJACCIO Cedex 9.

2.2.1 Stations météorologiques de référence

La station météorologique de référence est celle d'AJACCIO Aéroport Napoléon Bonaparte.

2.2.2 Régime anémométrique et ses conséquences

Régime anémométrique :

Les vents forts (supérieurs à 29 km/h) sont majoritairement orientés Ouest/Sud-Ouest (240 à 260°), soit près d'1/3 des jours de vent.

Hygrométrie :

Pour les stations d'AJACCIO comme de PILA-CANALE, le mois présentant la plus grande sécheresse de l'air est le mois de juillet.

La moyenne hygrométrique sur la période 2000/2015, pour le mois de juillet, est de 33,7 % pour la station d'AJACCIO, plus sèche donc que la station de PILA-CANALE (36,8 %).

Sur les 16 années de référence (2000/2015), à AJACCIO, le mois en moyenne le plus sec a été celui de juillet 2003 (25 %).

Sur la Corse, de part son relief élevé axé Nord/Sud, on distingue essentiellement deux cas favorables au déclenchement de l'effet de Föhn :

- Les coups de vent de dominante Ouest ou Sud-Ouest (de type LIBECCIU), générés essentiellement par une forte dépression sur le Golfe de Gênes. L'Effet de Föhn s'applique sur la façade Est, et notamment dans la vallée de la SOLENZARA, la COSTA SERENA, l'Est du massif de CAGNA.

- Les coups de vent de dominante Est à Sud-Est (de type SIROCCO) qui sont associés à une forte dépression sur la zone LANGUEDOC-ROUSSILLON, BALEARES, voire parfois sur le nord de la TUNISIE. Les pressions sont élevées sur la moitié sud de l'Italie. L'Effet de Föhn s'applique alors sur la façade occidentale du département, et notamment dans les vallées. La zone de SARTENE-PROPRIANO, la vallée de la GRAVONA et le LIAMONE sont particulièrement sensibles à ce phénomène avec un assèchement de la masse d'air qui est significatif.

Quelques exemples au niveau départemental

Date	Station de mesure située au vent	Direction et Force du vent maximum instantané quotidien	Station de mesure située sous le vent	Température maximale quotidienne	Humidité minimale quotidienne
02/07/2000	CARBINI – Col de Mela	120° et 28,8 km/h	SARTENE	41,4 °C	15 %
26/07/1983	FIGARI	060° et 43,2 km/h	AJACCIO	40,3°C	21%
19/12/1986	AJACCIO	280° et 111,6 km/h	SOLENZARA	21,7 °C	12 %
04/07/2000	CARBINI	280° et 61,2 km/h	SOLENZARA	39,1 °C	10 %
28/04/1999	CARBINI	140° et 90 km/h	AJACCIO	29,4 °C	10 %
20/11/2009	QUENZA	040° et 32,8 km/h	PILA-CANALE	21,1 °C	13 %

2.2.3 Zones météorologiques feux de forêts

Le Département de la Corse du Sud est couvert par 9 zones météorologiques « feux de forêts » : de 201 à 209.

Les 7 communes du PLPI sont intégrés dans la zone météorologique « feux de forêts » n° 203.

Sur la période annuelle de mi-juin à septembre, Météo-France détermine quotidiennement, par zone météorologique, un risque « feux de forêt » qui comprend 6 niveaux :

Faible - Léger - Modéré - Sévère - Très sévère - Exceptionnel

Des statistiques sont disponibles sur la période 2003 / 2011, en pourcentage de journées à risque (6 niveaux), fonction du nombre de journées constituant la saison « feux de forêts » :

Niveau de risque quotidien	Zone 203	9 zones du département 2A
Faible	3,50 %	7,74%
Léger	13,45%	20,68%
Modéré	33,30%	31,59%
Sévère	37,40%	31,00%
Très sévère	12,20%	8,54%
Exceptionnel	0,11%	0,31%

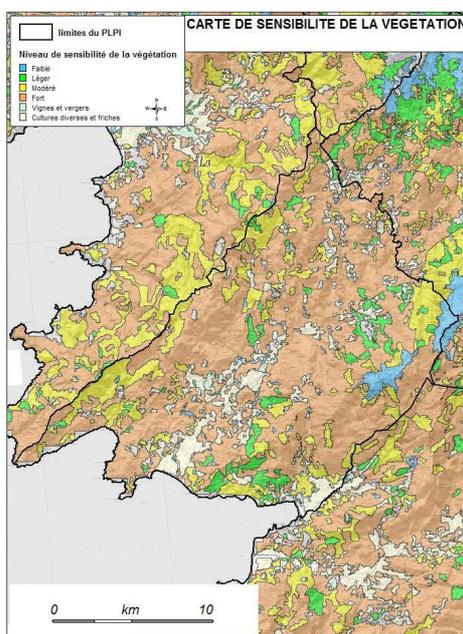
Cette zone météo présente un pourcentage de journées à risque « sévère » et « très sévère » supérieur à l'ensemble du département.

Pour le risque « exceptionnel », les pourcentages sont équivalents.

Le territoire du PLPI est un des secteurs qui présente une sensibilité vis-à-vis du risque « incendies de forêts » supérieure à la moyenne départementale.

2.3 Carte de sensibilité de la végétation

Sur toute l'étendue du PLPI à forte couverture végétale, la carte de sensibilité de la végétation ne permet pas de localiser des zones particulièrement sensibles aux feux, qui pourraient être équipées prioritairement par des ouvrages DFCI. Aussi, les propositions d'ouvrage seront basées essentiellement sur l'analyse des incendies passés.



3 Les incendies

3.1 Le risque moyen annuel

L'aléa incendie moyen annuel estime, à l'échelle d'une surface combustible pertinente, la probabilité que celle-ci soit incendiée en cours d'année.

Cet indice est obtenu par croisement de données statistiques de feux (Prométhée - période 1981/2003) et des indices de combustibilité des différents types de formation végétale recensés par l'Inventaire Forestier National (IFN) sur la zone étudiée.

La surface combustible pertinente sera, dans le cadre qui nous intéresse, le carré DFCI d'une superficie de 400 ha.

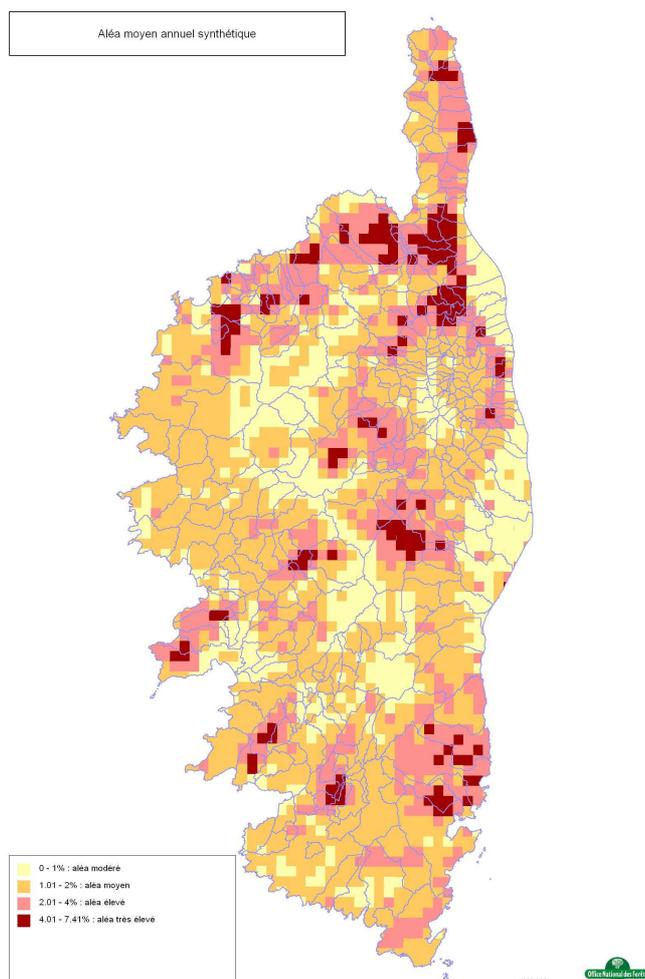
La cartographie de l'aléa incendie moyen annuel permet ainsi de localiser, pour chaque carré DFCI, le niveau de probabilité (faible/moyen/élevé/très élevé) qu'il soit incendié en cours d'année.

Cette carte d'aléa pour la Corse permet de définir un zonage d'intervention prioritaire contribuant à orienter les actions de la politique départementale.

Elle doit cependant être considérée avec prudence, car l'aléa varie beaucoup d'un endroit à un autre et d'une année à l'autre.

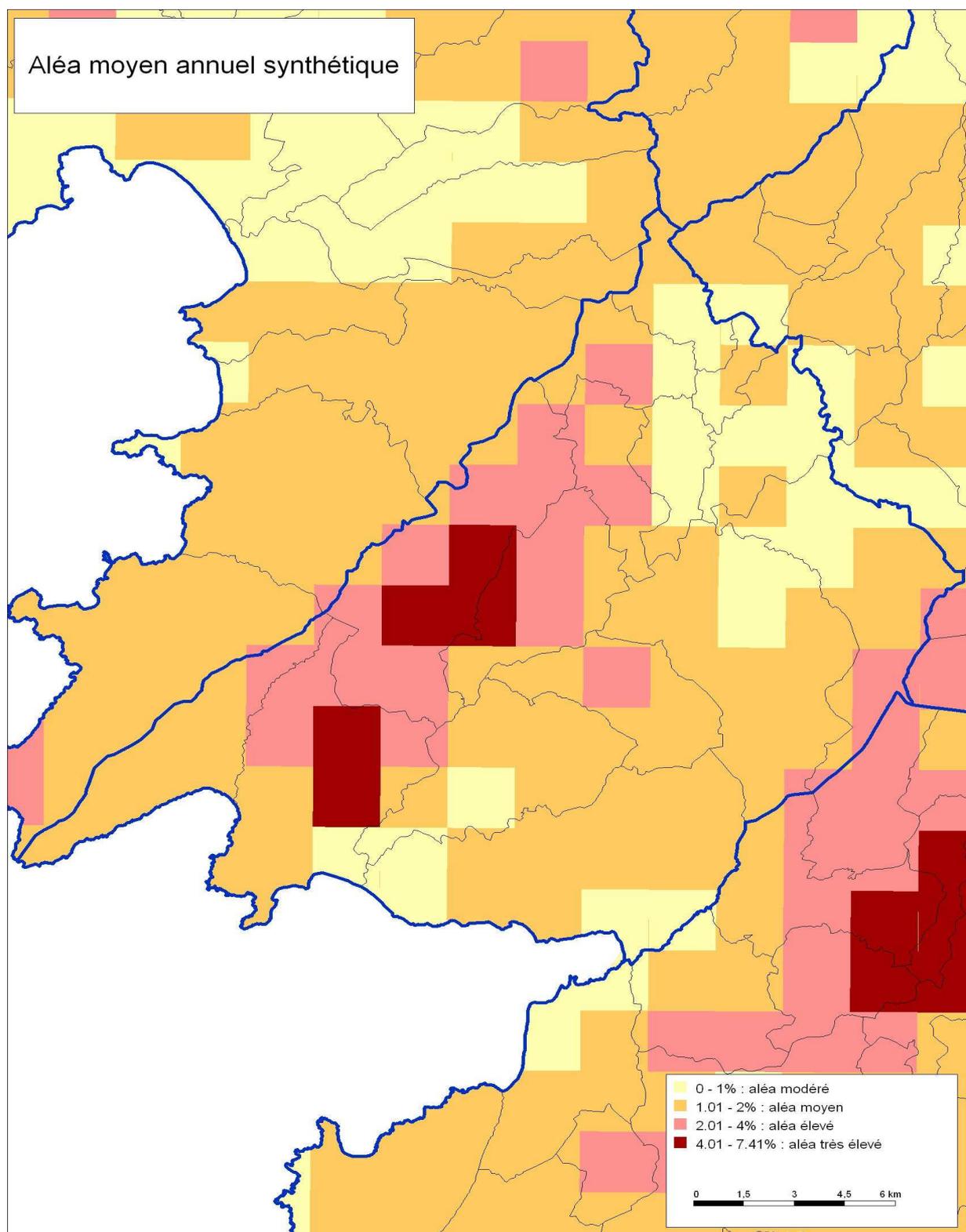
Elle permet seulement de donner des ordres de grandeur et de déterminer des priorités relatives.

Elle contribue à une approche localisée du **risque « incendie » qui est le croisement de l'aléa incendie avec un ou des enjeux (personnes, biens, espaces naturels, forêts...).**



La carte d'aléa peut également contribuer à une analyse plus localisée sur la zone d'étude du PLPI.

Elle y met en évidence un aléa classé entre « élevé » et « très élevé » dans la basse vallée du Prunelli et notamment sur les territoires des communes de CAURO, OCANA, COTI-CHIAVARI et ECCICA-SUARELLA.



3.2 Analyse des feux de forêts

3.2.1 Nombre / surface / répartition par type

Nombre :

Sur la période 1990/2016, soit 27 années, ce sont 475 incendies qui se sont déroulés sur le territoire des 7 communes du PLPI secteur Rive-Sud/Prunelli.
Soit un peu moins de 18 départs de feux en moyenne annuelle.

Surface :

Sur la période 1990/2016 et sur les 7 communes, les surfaces parcourues totalisent 574,4 ha, soit un peu plus de 21 ha parcourus en moyenne annuelle.

Répartition par type :

Nous avons comparé les moyennes annuelles du nombre de feux par type (classe de surface incendiée) sur le secteur Rive-Sud/Prunelli pour la période 1990/2016, avec les mêmes moyennes sur l'ensemble du département pour la période 1995/2016.

	Nbre feux naissants ≤ 1 ha	Nbre petits feux De 1 à 10 ha	Nbre feux moyens De 10 à 100 ha	Nbre grands feux ≥100 ha
Secteur RS/Prunelli	88,50%	9,50%	1,00%	0,35%
Département 2A	84,00%	13 %	2 %	1 %

Les 7 communes du secteur suivent approximativement les mêmes tendances que le département de la Corse du Sud.

3.2.2 Répartition temporelle

À partir des statistiques « Prométhée » période 1990/2016.

	Nbre feux en saison en % du Nbre feux total	Nbre feux hors saison en % du Nbre feux total	Surface parcourue en saison en % de la surface totale	Surface parcourue hors saison en % de la surface totale
Emprise PLPI	56,1 %	43,9 %	54,7 %	45,3 %
Département 2A	52,6 %	47,4 %	84,7 %	15,3 %

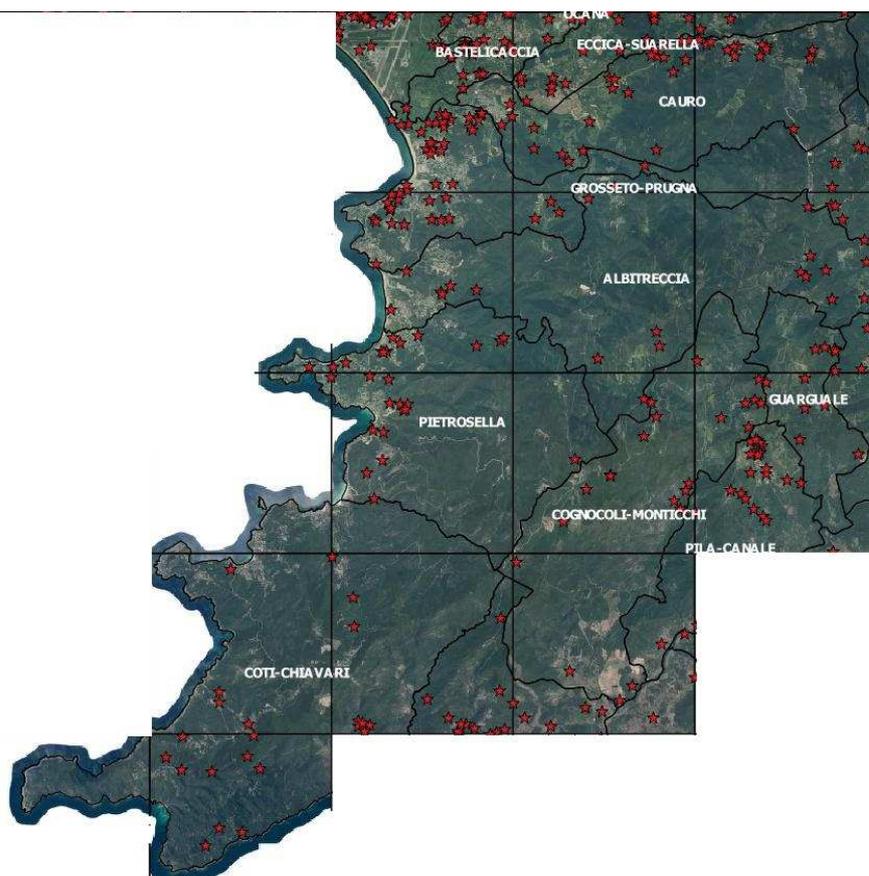
Comparativement aux statistiques de l'ensemble du département, le périmètre des 7 communes du secteur Rive Sud/Prunelli présente deux caractéristiques :

- La répartition du nombre de feux entre saison et hors saison est, pour le secteur Rive Sud/Prunelli, proche de la répartition départementale au bénéfice du nombre de feux en saison.
- La surface parcourue hors saison est moins importante que durant la saison. Le pourcentage de surface parcourue est néanmoins moins marqué que pour l'ensemble du département.

3.2.3 Répartition spatiale

À partir des statistiques de départs de feux 1990/2016, trois zones d'éclosions de feux plus fréquentes sont repérables sur l'emprise de l'étude du PLPI (*voir carto ci-dessous*).

- Le long de la RD n° 55 entre le rond-point de Pisciatello et la pointe de Porticcio sur le Territoire de la commune de Grossetto-Prugna ;
- Secteur des communes de Pila-Canale et Guargale.
- Le long de la RT n°40 sur le territoire des communes d'Ocana et d'Eccica-Suarella ;



3.3 Analyse des causes

Étude comparative entre le territoire du PLPI et l'ensemble du département de la Corse du Sud, en nombre de départs de feux d'origine connue sur la période 1995/2016.

	Cause Humaine Volontaire	Cause Humaine Involontaire	Cause Naturelle
Emprise PLPI	25,50%	69,90%	2,40%
Département 2A	45,70%	45,30%	4,00%

On constate sur le territoire des 7 communes du PLPI un « poids de la malveillance » largement moindre par rapport à la totalité du département.

Inversement, les feux d'origine accidentelle (involontaire) sont beaucoup plus nombreux.

Pour les feux liés à une cause naturelle (essentiellement la foudre) la tendance est comparable entre le territoire du PLPI et le département de la Corse du Sud.

	Cause pastorale	Cause liée à la chasse
Emprise PLPI	0,65 %	1,95 %
Département 2A	7,00%	3,00%

Les feux d'origine pastorale ou liée à la chasse, classés comme feux d'origine volontaire ou malveillante sont, comme indiqué dans le tableau précédent, plutôt moins nombreux que sur

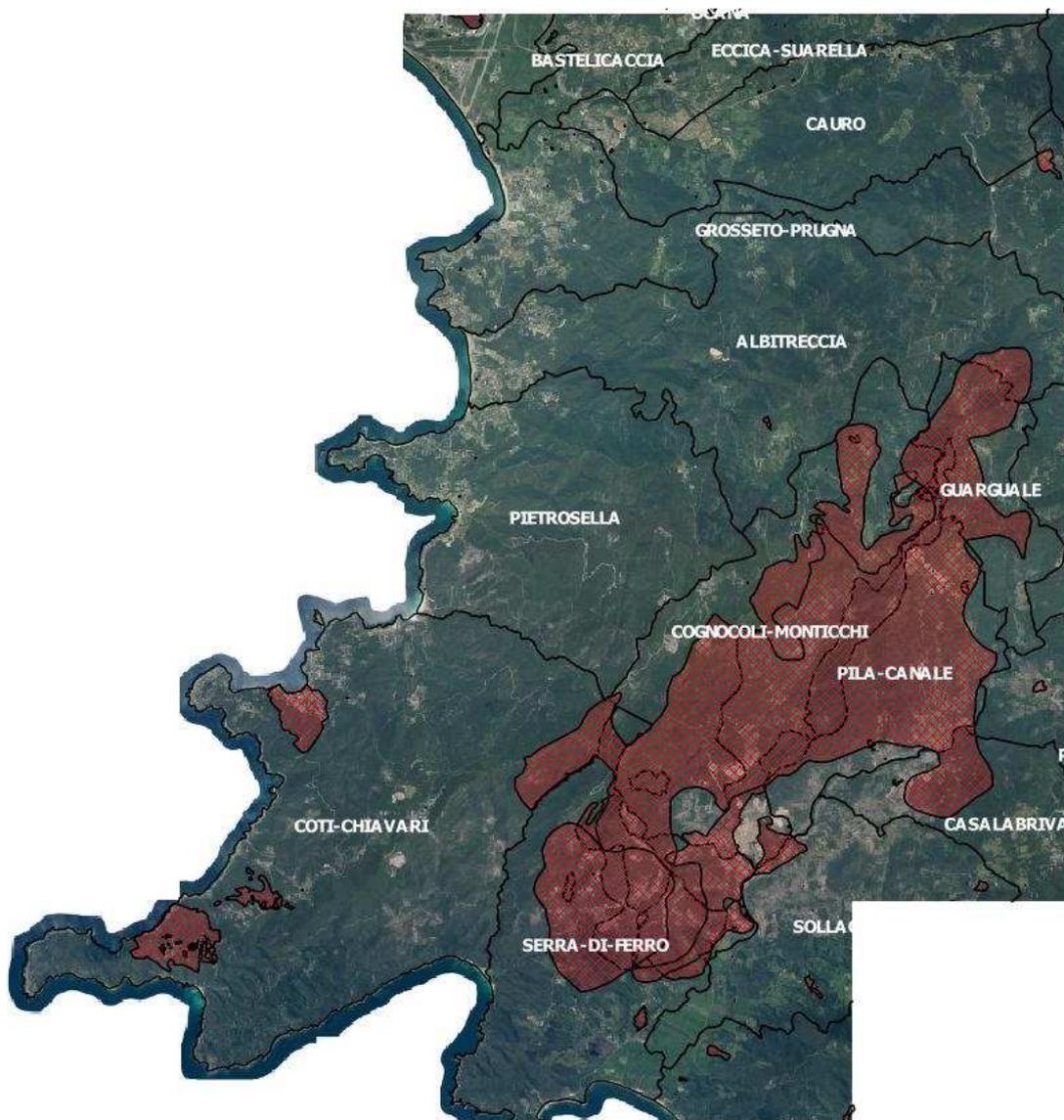
l'ensemble du département (les pourcentages restants représentent les causes non recherchées ou non classées).

Si les causes de feux liées à la chasse suivent néanmoins la tendance départementale (écart faible de 1,95 % à 3 %), les feux d'origine pastorale sont proportionnellement moins nombreux (de 0,65 % à 7 %).

Il s'agit là d'un bilan positif compte tenu des constats faits au milieu des années quatre vingt-dix en comparaison avec la région du Bas Taravo, comme celle du golfe de Lava, deux secteurs particulièrement confrontés à ce type de feux.

3.4 Les grands incendies sur le secteur

3 feux de plus de 500 ha sont intervenus à proximité de la zone d'étude du PLPI depuis le début des années 1980 ainsi qu'un incendie datant de 1944, déclaré en bord de mer et dont l'itinéraire a concerné le hameau de Cardo, le versant situé en contrebas du village de COTI-CHIAVARI, le col de GRADELLO, le hameau de MARATO et s'est terminé dans la haute vallée du TARAVO (village de QUASQUARA). Il est également à noter qu'aucun incendie de grande ampleur n'a plus menacé la zone littorale du secteur concerné si ce n'est celui de Portigliolo en août 1987 (120ha) et ceux de Cala d'Orzu le 06 mai 2003 (174ha et 40ha).



Feu du 26 juillet 1983 :

Point d'éclosion à proximité du hameau de Pietra Rossa, commune de Serra di ferro.

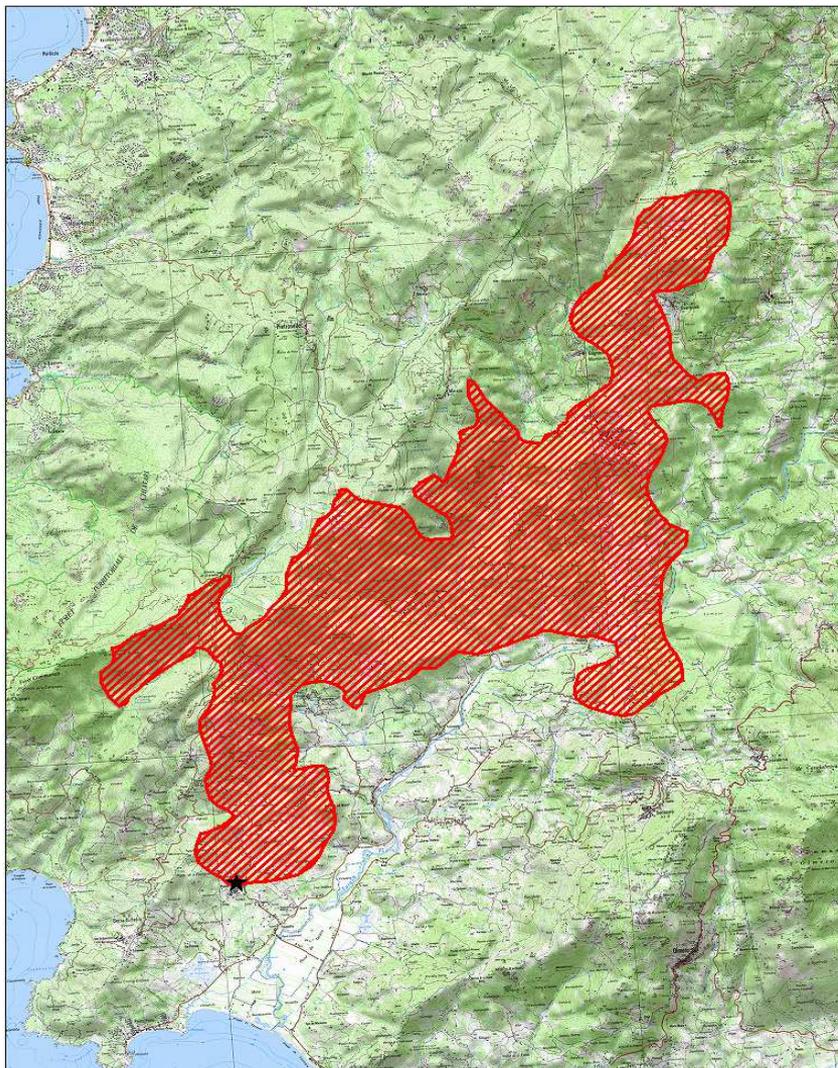
Surface parcourue : 4 825 ha.

Propagation sur un axe principal Nord/Nord-Est.

Le feu a contourné le hameau de Pratazone par l'Ouest avec un basculement de son parcours plein ouest sur le haut de la vallée de Butturacci (commune de Coti-Chiavari).

Il s'est engouffré ensuite, d'une part dans la vallée de l'Impennato, direction Nord-Est, de part et d'autre de la RD n° 402, jusqu'au village de Cognocoli-Montichi qui est épargné et d'autre part dans la vallée du Sant Albertu en direction de Pila-Canale, qui est traversé par le feu. Un franchissement du Taravo (direction Sud/Sud-Ouest) au nord du pont de Calzola est constaté avec une remontée sous le village de Casalabriva, mais pour de faibles surfaces.

Ensuite la crête orientée Nord/Sud, située au-dessus des villages de Cognocoli et Pila-Canale est franchie. Le feu frôle Guarguale puis s'arrête un peu plus au nord en limite sud de la commune d'Albitreccia.



Feu du 24 août 1986 :

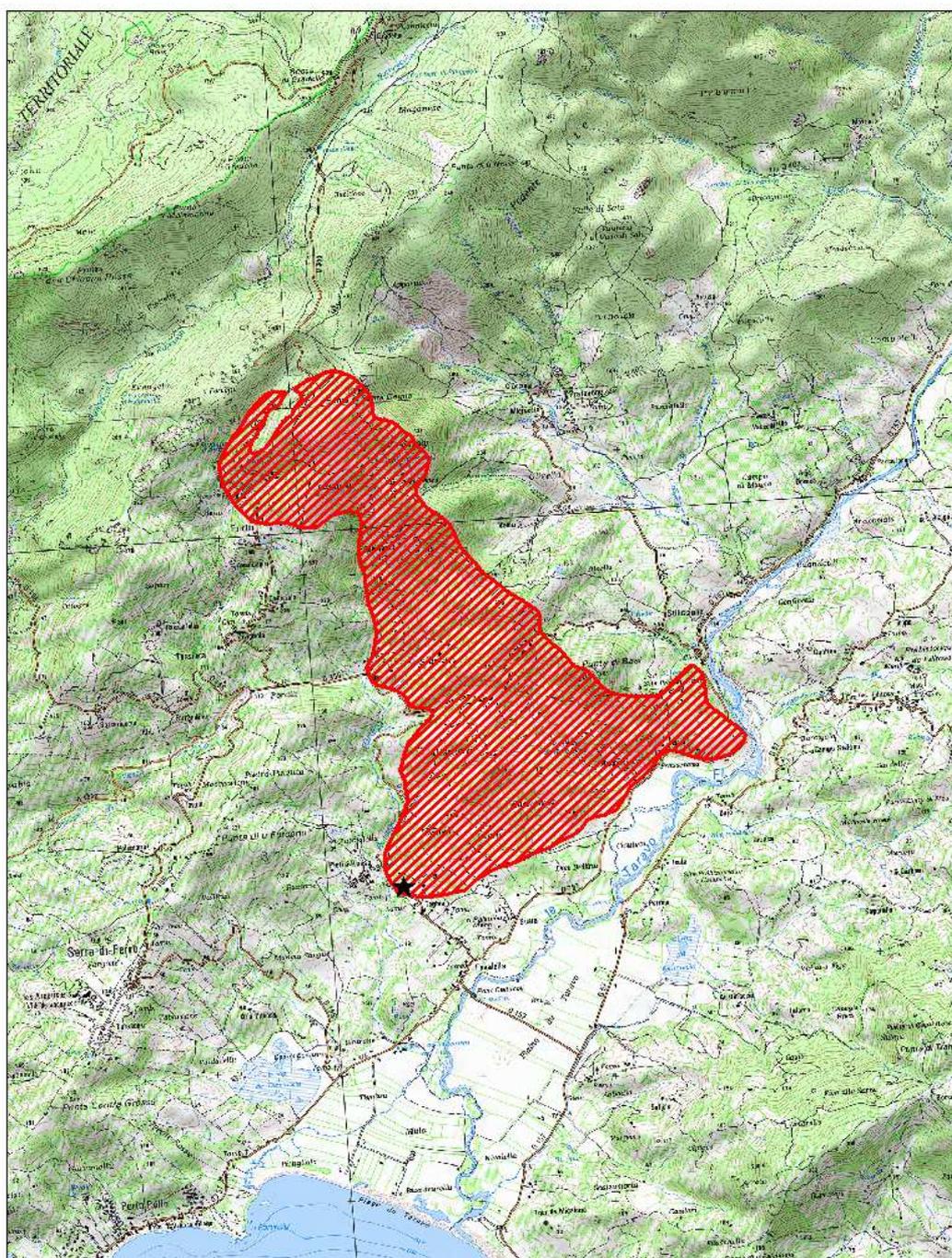
Point d'éclosion à proximité du hameau de Pietra Rossa (commune de Serra di Ferro).

Surface parcourue : 565 ha.

Le feu a évolué dans deux directions différentes.

Sur un axe Nord/Nord-Est en direction de la RD n° 75 et du Taravo qui ne sera pas franchi.

Sur un axe Nord/Nord-Ouest en direction de la Punta Santa Degna et de la RD 355 en limite nord de la commune de Serra di Ferro et aucun débordement en direction du hameau de Pratazone (commune de Cognocoli-Montichi).



Feu du 9 et 10 août 1994 :

Écllosion le 9 août à 14h17, dans le secteur proche du hameau de Pietra Rossa (commune de Serra di Ferro).

Cause de l'écllosion selon les statistiques « Pométhée » : inconnue.

Surface parcourue : 2 364 ha.

Axe principal de propagation : Nord/Nord-Est.

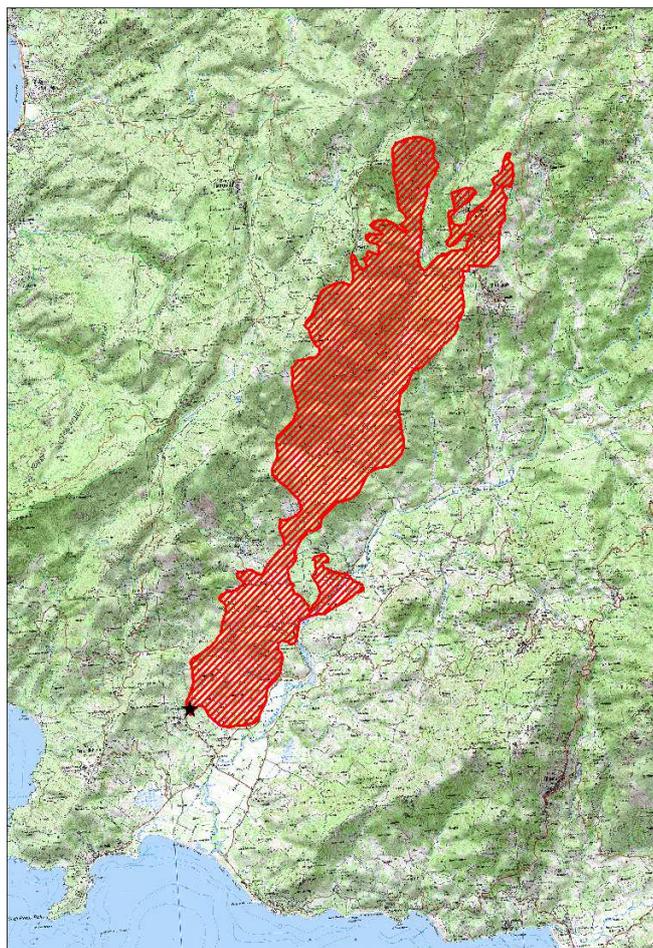
Le feu a contourné le hameau de Pratazone (commune de Cognocoli-Montichi) par l'Est, à la différence du feu de 1983.

Petit débordement au nord de Stillicione, en direction de l'Est (hameau d'Alziglione – commune de Sollacaro), avec franchissement du Taravo.

Le feu a parcouru ensuite la vallée de l'Impennato (RD n° 402) en direction Nord/Nord-Est.

Séparation ensuite en deux branches :

- l'une en direction du Nord, en versant Ouest de la vallée de l'Impennato et en contrebas du hameau de Marato (commune de Cognocoli-Montichi). Arrêt au Nord de la commune de Cognocoli-Montichi à proximité de la RD n° 55.
- l'autre, de direction Nord/Nord-Est, franchit la ligne de crête orientée Nord – Sud, située à l'Ouest du village de Pila-Canale et au niveau du stade. Elle évite le village de Cognocoli, franchit la ligne de crête orientée Nord-Sud située au-dessus des villages de Pila-Canale et Cognocoli-Montichi et s'arrête à proximité du village de Guarguale.



4 Dispositifs terrestres « feux de forêts » pour la saison 2016 sur la zone

(source Ordre Départemental d'Opérations Feux de Forêts 2016 – Arrêté n°16-1262 du 30/06/2016)

4.1 Sectorisation géographique

Chefs de groupes :

Le département de la Corse du Sud est découpé en 4 secteurs feux de forêts [2 pour le groupement Nord (Zone 1 et 2) et 2 pour le groupement Sud (Zone 1 et 2)].

Ces secteurs feux de forêts sont organisés en respectant une cohérence géographique de vallées et des réseaux routiers. Ils recouvrent, chacun, les secteurs d'intervention d'au moins 4 à 5 CIS.

Pour chaque groupement sont affectés un à trois cadres de permanence de niveau FDF 3 minimum (chef de groupe), qui assurent la fonction de chef de secteur feux de forêt sur son territoire de compétence (ex : l'officier de garde/CDG/FDF3 du CSP d'Ajaccio gère la zone 1 du GptNord).

Les 7 communes du PLPI sont intégrées dans le Groupement Nord Zone 1.

Chefs de colonne :

Deux chefs de colonne FDF4 de permanence assurent cette fonction l'un sur le Groupement Nord et l'autre sur le Groupement Sud.

Officier supérieur départemental (OSD) :

Du grade minimum de commandant, titulaire du chef de site et FDF4 minimum, sous l'autorité du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corse du Sud (DDSS 2A), il assure le contrôle de la coordination opérationnelle des moyens d'intervention du SDIS2A.

4.2 Les niveaux du dispositif préventif saisonnier

Le niveau de mobilisation des différents services dépend directement du niveau de risque d'incendie évalué pour chacune des zones météorologiques définies par Météo France.

Le niveau de risque est déterminé :

- par les niveaux de danger météorologique d'incendie défini quotidiennement par les services de Météo France, qui constitue le critère d'appréciation principal ;
- par l'appréciation locale de la situation opérationnelle et des zones d'éclosion des mises à feux.

Il existe 4 niveaux de mobilisation :

- Le niveau courant-renforcé ;
- Le niveau modéré ;
- Le niveau sévère ;
- Le niveau exceptionnel.

De manière générale, les niveaux de mobilisation correspondent au danger météorologique sur la base du tableau ci-après :

Danger météorologique feu de forêts	Niveaux de mobilisation
Faible ou Léger	Courant-Renforcé
Modéré	Modéré
Sévère	Sévère
Très sévère ou Exceptionnel	Exceptionnel

Toutefois, les niveaux de mobilisation au quotidien peuvent être majorés ou minorés selon l'appréciation de la situation opérationnelle rencontrée, le nombre de mises à feu enregistrées précédemment et l'évaluation des dangers météorologiques.

4.3 Moyens de lutte mis en œuvre dans la zone d'étude

En fonction du niveau de mobilisation, les moyens mis en œuvre et pré-positionnés sur le secteur ou proche périphérie du secteur d'étude du PLPI (*hors casernes*), sont les suivants :

4.3.1 Niveau de mobilisation **courant-renforcé**

Moyens Sapeurs Pompiers :

Pas de moyens sur le terrain, uniquement renforcement des CIS en personnels (1CCFM armé à minima)

Moyens Forestiers Sapeurs :

- 1 Camion Citerne Feu de Forêt Moyen (CCFM) 2000 au Col de Gradello ;
- 1 CCFM Pila Canale ;
- 1 CCFM RT40 Embranchement Giunchetto.

4.3.2 Niveau de mobilisation **modéré**

Moyens Sapeurs Pompiers :

- 1 CCFM D155 lieu dit « Bocca alla fontana » croisement de Pilosella ;
- 1 CCFM Serra di Ferro (NB24L9.3) ;
- 1 CCFM Grossetto-Prugna Embranchement D102 RT40 ;
- 1 CCFM Olmiccia lieu dit Macchia ;
- 1 CCFM Barracci – Vigna Maggiore (NB44D7.2_E7.3) ;
- 1 CCFM Bocca Albitrina (NB44G3.4).

Moyens Forestiers Sapeurs :

Dispositifs identiques au dispositif courant-renforcé

4.3.3 Niveau de mobilisation **sévère**

Moyens Sapeurs Pompiers :

Dispositifs identiques au dispositif courant-renforcé plus

- 1 CCFM Col de Celaccia ;
- 1 CCFM entre le pont de Cassone et le hameau de Pacialone CD757 ;

Moyens Forestiers Sapeurs :

Dispositifs identiques au dispositif courant-renforcé

4.3.4 Niveau de mobilisation **exceptionnel**

Dispositifs identiques au dispositif courant-renforcé

5 Synthèses

5.1 Scenarii des feux attendus

À la lecture des bilans « grands feux », de la cartographie de l'aléa moyen annuel et du régime des vents, concernant la zone d'étude, trois types de scenarii de feux sont prévisibles.

Ils recourent trois secteurs différents de la zone d'étude :

- Le versant Sud de la basse et moyenne vallée du Prunelli.
- Le grand versant Ouest de la zone d'étude descendant vers la mer sur les communes de COTI CHIAVARI, PIETROSELLA, ALBITRECCIA et GROSSETO ;
- Le versant orienté Sud/Sud-Est du moyen et bas Taravo

5.1.1 Versant Sud de la basse et moyenne vallée du Prunelli par vent d'Ouest :

Vents d'Ouest remontants sur le versant sud de la vallée comme pour les incendies de juillet 1983 (au-dessus d'Ocana - 312ha) et septembre 1994 (au-dessous du village d'Ocana - 119ha).

5.1.2 Grand versant Ouest (Sirocco).

Vent de Sud/Sud-Est (Sirocco) avec un effet de foehn sur ce versant poussant des feux de direction Nord/Nord-Ouest tels que : Portigliolo en août 1987 (120ha) ou les deux incendies de Cala d'Orzu en mai 2003 (174ha et 40ha).

5.1.3 Versant orienté Sud/Sud-Est par vent d'Ouest.

Les trois feux de plus de 500 ha répertoriés sur la zone d'étude depuis 1980 ont leurs points d'éclosion situés dans un même secteur : basse vallée du Taravo, en rive gauche du fleuve et sur le territoire de la commune de SERRA DI FERRO.

Leurs parcours s'étendent des deux côtés de la rive du fleuve en direction du Nord/Nord-Est, empruntent les vallées orientées dans la même direction (*vallée du Taravo, Impennato, Sant Albertu, etc ...*), poussés par des vents d'origine Ouest/Sud-Ouest (*données station météorologique de PILA CANALE*).

De nombreuses communes concernées par cette étude ont été menacées ou directement impactées par ces mêmes feux (*PIETROSELLA, Hameau de MARATO, village et massif forestier de COTI CHIAVARI...*).

5.2 Objectifs du PLPI

Réduire les surfaces parcourues par les incendies et limiter leurs conséquences. Protéger les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels.

5.2.1 Aménagement de zones d'appui à la lutte (ZAL)

Le positionnement des zones d'appui à la lutte (ZAL), dans la mesure où leur réalisation est mécaniquement possible, cherche à répondre à minima à un des trois grands scenarii de feux attendus.

Le versant Sud de la basse et moyenne vallée du Prunelli par vent d'Ouest :

La ZAL de San Gavinu à Arghiaccia aura pour objectif d'éviter la propagation d'incendies pousser par des vents d'Ouest remontants sur le versant sud.

5.2.2 Équipement en points d'eau

À partir du réseau des points d'eau existants (terrestres, mixtes HBE-Terrestres, poteaux incendie, retenues d'eau...) la démarche mise en œuvre a consisté à parfaire la régularité de positionnement d'équipements en eau le long du réseau routier et des pistes de DFCI retenues.

5.2.3 Création et mise en conformité de pistes de DFCI

Les pistes de DFCI, non revêtues, complètent le réseau routier stratégique (routes territoriales, départementales et communales), assurant ainsi la liaison entre les divers équipements de DFCI (points d'eau et ZAL).

Selon le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies de Corse, ces pistes de liaison « *ont pour fonction principale d'assurer un accès rapide aux ZAL, à certains points d'eau ainsi que l'acheminement en cas de grand feu des renforts pour des itinéraires particuliers (liaison inter-vallées dans un secteur géographique cloisonné)* ».

Le Groupe de Travail a dans un premier temps toiletté la base de données (BD) des pistes de DFCI existantes sur le secteur d'étude.

Une piste et un tronçon de piste ont ainsi été retirées de la base de données pour au moins une raison principale :

- Piste en « cul de sac » jugée non opérationnelle par le Groupe de Travail.

Dans un deuxième temps, la création de certains tronçons et la mise en conformité d'autres ouvrages existants ont été envisagées.

Leurs créations ont pour objectif de permettre l'accès aux futures ZAL.

Les mises en conformité visent à rendre opérationnels certains ouvrages existants par l'élimination de points noirs (rétrécissement), par la réalisation d'aménagements d'évacuation des eaux pluviales (ouvrages d'art, fossés, etc ...) ou la modification du tracé initial.

La pérennisation de ce réseau de pistes était garantie par les interventions d'entretien du Service Départemental des Forestiers Sapeurs.

6 Aménagements de prévention

6.1 Objectifs opérationnels des ouvrages

Zones d'Appui à la Lutte (ZAL) :

Une ZAL est un ouvrage DFCI composé d'un ensemble indissociable :

- d'un espace débroussaillé destiné à réduire l'intensité du feu ;
- d'une voie de circulation praticable par les engins de lutte reliée au réseau routier, pour l'acheminement des moyens sur l'ouvrage ;
- et de réserves d'eau implantées tous les 2 à 4 km, avec un minimum d'un point d'eau par ZAL.

Sa finalité est de permettre aux services de lutte de tenter de s'opposer dans les meilleures conditions au développement de grands incendies par l'attaque de la tête du feu ou le contrôle des flancs en utilisant des moyens de lutte traditionnels (terrestres et/ou aériens) et, lorsque les aménagements le prévoient, des feux tactiques.

L'emplacement des ouvrages doit donc être réfléchi avec soin : ceux-ci seront positionnés sur un terrain le moins favorable au développement de l'incendie, où il ralentit naturellement (sommets, crêtes... où l'aérologie est la plus favorable, l'effet de pente le plus faible...).

Pistes :

Les pistes DFCI – ou pistes d'appui – ont pour fonction principale d'assurer un accès rapide aux ZAL, à certains points d'eau ainsi que l'acheminement, en cas de grand feu, des renforts pour des itinéraires particuliers (liaison inter-vallées dans un secteur géographique cloisonné).

Dans la mesure du possible, elles seront implantées :

- relativement à l'abri des vents dominants ;
- sur des pentes négatives par rapport au sens de développement de l'incendie ;
- pour permettre le déplacement, le positionnement et la manœuvre des véhicules de secours à l'abri des flammes et de la fumée ;
- à plus de 20 mètres de l'espace naturel non débroussaillé.

Elles n'ont pas vocation à servir de zones d'appui à la lutte conventionnelle sur feux établis.

Points d'eau :

Compte-tenu du petit nombre de moyens terrestres et des temps de trajet sur un réseau routier difficile, il est essentiel de permettre un réapprovisionnement permanent en eau des engins de lutte pour l'attaque des feux naissants tout en minimisant les temps qui lui sont consacrés.

Dans ce but, le réseau routier constitué des voies publiques et des pistes de liaison doit être maillé de façon à observer un délai de route de moins de 20 minutes entre deux points d'eau successifs de 4 à 12 km selon la qualité de la desserte (dans des conditions de conduite normales). Dans ce cadre, l'auto-alimentation n'est pas systématique.

Dans la même optique, la mise en place d'un réseau de points d'eau mixtes, spécialement équipés pour pouvoir alimenter les hélicoptères mais aussi les véhicules terrestres, devra permettre de limiter le délai de vol des hélicoptères à 6 minutes entre deux points d'eau.

Afin d'assurer une disponibilité en eau continue pour les moyens de lutte, les points d'eau DFCI sont spécifiques et ne partagent pas leur usage avec d'autres activités (agricoles notamment).

6.2 Équipements de prévention existants

6.2.1 Points d'eau

Coord DFCI	Commune	Type	Volume (m³)	Accessibilité	Lieu-dit	N°
NB46B6.4	Albitreccia	Métallique	60	Mixte	Bocca di Belle Valle	ALB01
NB46D9.2	Cauro	Métallique	60	Mixte	Stade	COR01
NB46B9.3	Cauro	Métallique	30	Terrestre	Seminariu	COR03
NB46A8.3	Cauro	Métallique	30	Terrestre	Fica	COR06
NB26H2.2	Coti-Chiavari	Métallique	60	Mixte	Canapale	CCH01
NB26L2.5	Coti-Chiavari	Métallique	60	Mixte	Mela	CCH05
NB26K0.3	Coti-Chiavari	Métallique	30	Terrestre	I Piani	CCH07
NB26K2.4	Coti-Chiavari	Barrage	24000	Hélicoptère	Grd barrage Pénitencier	CCH09
NB26H2.4	Coti-Chiavari	Retenue	3000	Terrestre	Portiglio	CCH10
NB46F6.2	Grosseto-Prugna	Métallique	30	Terrestre	Panicalello	GOP01
NB46F7.1	Grosseto-Prugna	Métallique	30	Terrestre	Latina	GOP02
NB48C1.5	Ocana	Maçonné ouvert	45	Terrestre	Valle Longa	OCA02
NB48C1.2	Ocana	Métallique	30	Terrestre	Pastino	OCA03
NB48D1.1	Ocana	Maçonné ouvert	40	Mixte	Traggiettu	OCA04
NB48D1.4	Ocana	Métallique	30	Terrestre	Alzelli	OCA05

Sont intégrés dans la liste des points d'eau existants, les poteaux-incendie suivants dont la signalétique reste à réaliser :

Coord DFCI	Commune	Type	Volume (m ³)	Accessibilité	Lieu-dit	N°
NB26H0.3	Coti-Chiavari	PI		Terrestre	Marmontagna	CCH06
NB24G9.5	Coti-Chiavari	PI		Terrestre	Bocca di Canicciu	CCH04
NB24F9.2	Coti-Chiavari	PI		Terrestre	Entrée piste Cala d'Orzu	CCH03
NB26K1.5	Coti-Chiavari	PI		Terrestre	RD 55a	CCH02
NB26G1.2	Coti-Chiavari	PI		Terrestre	Cotonu	CCH08
NB26H3.3	Coti-Chiavari	PI		Terrestre	Verghia	CCH11
NB48D0.4	Eccica-Suarella	PI		Terrestre	Eccica	ECS01
NB46C9.2	Eccica-Suarella	PI		Terrestre	Barracone	ECS02
NB46A9.5	Eccica-Suarella	PI		Terrestre	Inter D302 et RT40	ECS03
NB46A8.1	Grossetto-Prugna	PI		Terrestre	Moscajola	GOP03
NB26K7.5	Grossetto-Prugna	PI		Terrestre	Chemin du Fort	GOP04
NB26L6.1	Grossetto-Prugna	PI		Terrestre	Alzone	GOP05
NB48C0.2	Ocana	PI		Terrestre	Arghiaccia	OCA07
NB48D1.3	Ocana	PI		Terrestre	Maison de repos	OCA06
NB48D2.3	Ocana	PI		Terrestre	Bassin AEP	OCA01
NB26K4.3	Pietrosella	PI		Terrestre	Acelasca	PIE02
NB26K5.2	Pietrosella	PI		Terrestre	Camping Europe	PIE04
NB26H5.3	Pietrosella	PI		Terrestre	Croisement Isolella	PIE05

On été retirés de la base de données (BD), les Points d'Eau de DFCI suivants :

Nom	Commune	Type	Volume (m ³)	Accessibilité	Lieu-dit	N°	Observations
Seminariu	Cauro	Métallique	30	Terrestre		COR 03	Inaccessible – A déplacer
Pastino	Ocana	Métallique	30	Terrestre		OCA 03	À déplacer / Cuttoli/Pedi Morella
Alzelli	Ocana	Métallique	30	Terrestre		OCA 05	À déplacer – PI à proximité

6.2.2 Pistes

Nom	N°	Commune	Longueur (km)	Observations	Aménagements prévus
Pedi Morella	P.69	Ocana	1,54	Revêtue sur RD 29	
Ocana	P.111	Ocana	5,64	Contournement village	
San Gavinu	P.112	Ocana	3,65	Piste en cul de sac	
Laticapso	P.62	Pietrosella/Coti	16,16	Du Ruppione/Laticapso/Pénitencier	Mise aux normes
Poste électrique	P.132	Pietrosella	3,53	De Mare e Sole à Acelasca	
Cortonu	P.64	Coti-Chiavari	5,57	De Laticapso à RD 55	
Gradello	P.63	Coti-Chiavari	0,98	De P.64 à RD 55 (Col de Gradello)	
Petinello	P.65	Coti-Chiavari	3,98	De RD 55 (Plein Soleil) à Pénitencier	

Différentes pistes existantes ont été retirées de la base de données (BD) des pistes de DFCI :

Nom	N°	Commune	Longueur (Km)	Observations
San Gavinu	P.112	Ocana	1,54	Cul de sac (au-delà de l'implantation nouvelle ZAL)
Sant' Amanza	P.131	Pietrosella	3,94	Cul de sac et située dans un talweg Ouest/Est

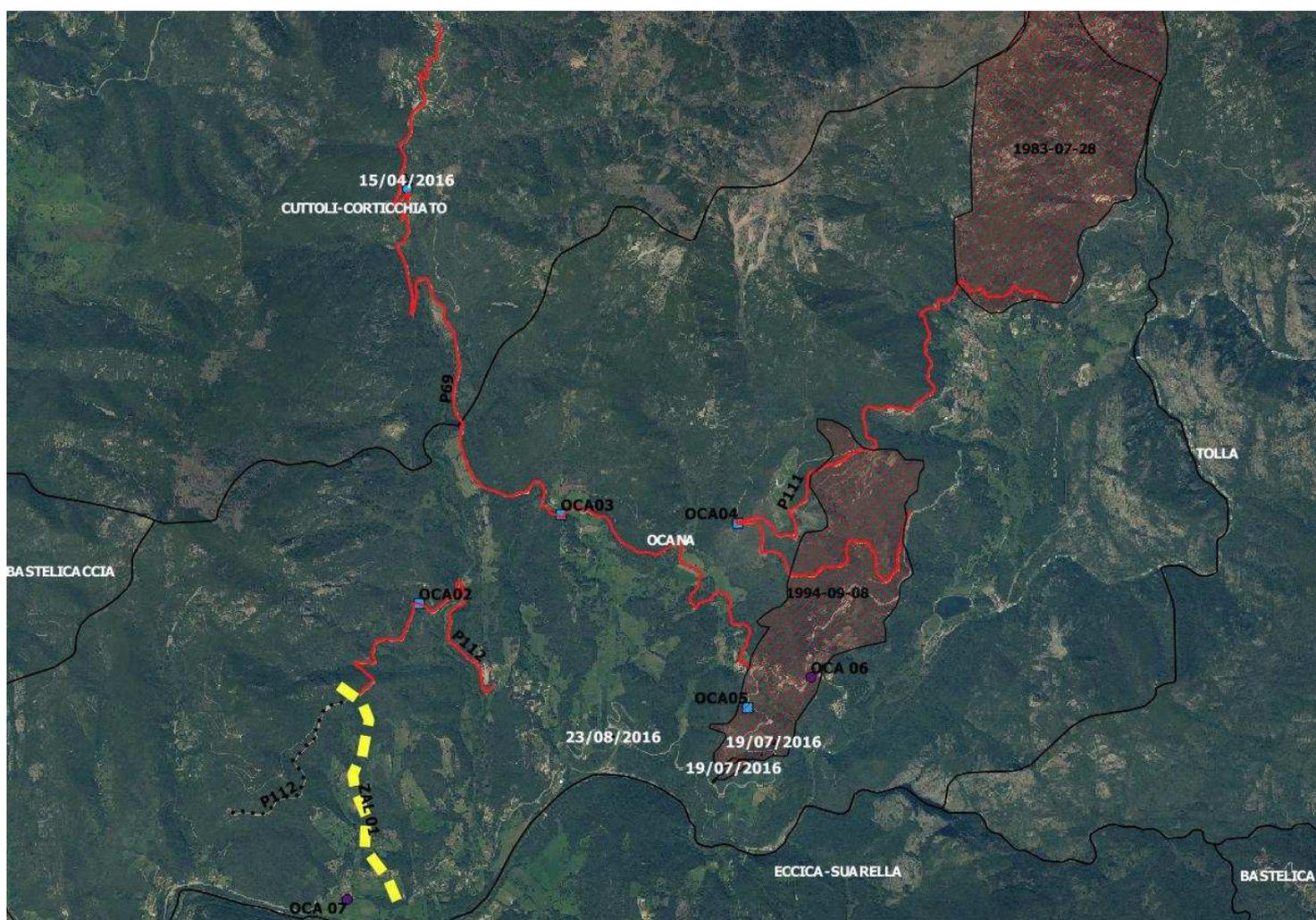
6.3 Propositions d'ouvrages et argumentaires

6.3.1 À partir des scénarii de feux attendus

Scénario pour le versant Sud de la basse et moyenne vallée du Prunelli :

La ZAL Z.01 (de San Gavino au lieu-dit Arghiaccia) s'opposera aux départs de feux remontants sur le versant sud de la vallée.

Cet ouvrage permettra également de relier une piste de DFCI déjà existante (P.112 San Gavino) elle-même équipée d'un point d'eau (OCA 02) et renforcé par le Poteau Incendie proposé à l'intégration de la BD au lieu-dit Arghiaccia (OCA 07).



6.3.2 Zones d'appui à la lutte (ZAL)

Tableau des créations d'ouvrages de type Zone d'Appui à la Lutte :

Une ZAL est un ouvrage DFCI composé d'un ensemble indissociable :

- d'un espace débroussaillé destiné à réduire l'intensité du feu ;
- d'une voie de circulation praticable par les engins de lutte reliée au réseau routier, pour l'acheminement des moyens sur l'ouvrage ;
- et de réserves d'eau implantées tous les 2 à 4 km, avec un minimum d'un point d'eau par ZAL.

Le positionnement des zones d'appui à la lutte (ZAL), dans la mesure où leur réalisation est mécaniquement possible, ont vocation à permettre la lutte conventionnelle sur feux établis.

Une ZAL au col de Gradello avait pour objectif d'une part, de traiter les dépôts de feux en provenance du bord de mer (route départementale n°D55), qui progresseraient par vent d'Ouest/Sud-Ouest (Libecciu) en direction de la vallée du bas Taravo, du massif forestier communal de Coti-Chiavari et d'une dizaine de communes du canton Taravo-Ornano et en limitant d'autre part, la propagation de grands feux sur la crête de ce même versant. Après étude, le relief et la forte pierrosité du site ne permettent pas à cet ouvrage de relier le col de Gradello à la piste DFCI du Bocca d'Arghellaju qui de fait se terminerait en cul de sac (point noir). Or ce même type d'ouvrage doit permettre aux services de secours d'évacuer en cas d'exposition ou d'évolution défavorable du sinistre. Plusieurs études terrain ainsi qu'une évaluation technique et financière conduite par l'ONF en début d'année 2018 n'ont pas permis au groupe de travail DFCI de conserver cet ouvrage par insuffisance de sécurité opérationnelle. La ZAL de Gradello jusqu'au col d'Arghellaju est donc abandonnée.

N° de ZAL	Commune(s)	de	à	Surface en Ha	Priorité
RSP Z.01	Ocana	Piste P.112 (San Gavinu)	RD n°3 (Arghiaccia)	15,3	1

Argumentaire justifiant leur création :

N° de ZAL	Commune	Argumentaire de création
RSP Z.01	Ocana	Stopper la progression d'un incendie dans l'axe de la vallée et sur son versant orienté au Sud, appuyée par des vents d'Ouest.

6.3.3 Pistes de liaison DFCI

Tableau des créations ou des mises aux normes de pistes de liaison DFCI :

Ces ouvrages sont existants pour la plupart mais nécessitent, pour assurer leur opérationnalité, la mise aux normes de secteurs plus ou moins importants, ou leur prolongement (*ou raccordement*) par la création de tronçons nouveaux.

Leur validation opérationnelle et donc leur intégration dans la base de données des pistes de DFCI impose des prescriptions définies par le PPFENI 2013/2022 (*page 79 – Cahier II*) quant à leurs principales caractéristiques (*largeur, pente en long, dévers, lacets...*).

Les pistes de liaison doivent être maintenues en état pour permettre la circulation de véhicules tous chemins de type CCFM et Camion Citerne Incendie (CCI).

Nom	N°	Commune	Longueur (Km)	Priorité
Arghiaccia	RSP P.1	Ocana	0,41	

Argumentaire justifiant leur création ou mise aux normes :

Nom	N°	Argumentaire
Arghiaccia	RSP P.1	Le classement d'un chemin existant en piste de DFCI permettrait d'accéder à une ZAL prévue en amont du hameau d'Arghiaccia pour les moyens de lutte arrivant d'Ocana (siège du CPI). Prolongement d'une route goudronnée. Cependant la réalisation de cet ouvrage nécessite une mise en conformité (calibrage) et la mise en place d'un ponceau sur une rivière.

6.3.4 Points d'eau

Tableau de création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI :

Deux types de points d'eau sont prévus :

- citerne ou bassin (volume minimum 30 m³) ;
- hydrant de type poteau (PI) ou borne incendie (BI) (NFS 61-211 et 61-213).

Le maillage des points d'eau le long du réseau routier stratégique (réseau territorial, départemental et pistes de DFCI) répond aux normes édictées par le PPFENI de Corse (2013/2022) : délai de route de moins de 20 minutes entre deux points d'eau successifs (dans des conditions de conduite normale), soit un espacement de 4 à 12 km selon la qualité de la desserte. Certains points de pompage en retenus d'eau seront utilisés pour le remplissage (ou l'alimentation) des engins de secours (CCFM, HBE, CCI), citernes métalliques (ou PI) par les services de lutte, en essayant d'éviter les perturbations possibles sur les réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP) de certains villages.

Deux aménagements sur le secteur joueront ce rôle :

- Retenue d'eau CCH 10, barrage de l'Orangeriaie (Commune de Coti-Chiavari) ;
- Retenue d'eau CCH 09, grand barrage du pénitencier (Commune de Coti-Chiavari) ;

Coordonnées DFCI	Commune	Type	Volume (m ³)	Accessibilité	Lieu-dit	N°	Priorité
NB46D6.3	Albitreccia	Métal	30	T	Bocca di Lumitaja	ALB 02	À créer
NB46C9.1	Cauro	PI		T	Cepu d'Ugliastru	COR 02	Existant
NB46D9.1	Cauro	PI		T	Cimetièra	COR 04	Existant
NB46A9.4	Cauro	PI		T	Pisciatello	COR 05	Existant
NB26K1.5	Coti-Chiavari	PI		T	RD55a – Forêt communale	CCH 02	Existant
NB24F9.2	Coti-Chiavari	PI		T	Accès Cala d'Orzu	CCH 03	Existant
NB24G9.5	Coti-Chiavari	PI		T	Bocca di Canicciu	CCH 04	Existant
NB26H0.3	Coti-Chiavari	PI		T	Marmontagna	CCH 06	Existant
NB26H2.4	Coti-Chiavari	PI		T	L'Orangeriaie	CCH 10	Existant
NB26H2.4	Coti-Chiavari	RE	3000	T	Portigliolo	CCH 10	À réhabiliter
NB48D0.4	Eccica-Suarella	PI		T	Eccica	ECS 01	Existant
NB46C9.2	Eccica-Suarella	PI		T	Barracone	ECS 02	Existant
NB46A9.5	Eccica-Suarella	PI		T	Inter D302 et RT40	ECS 03	Existant
NB26L8.2	Grosseto-Prugna	PI		T	Moscajola	GOP 03	Existant
NB26K7.5	Grosseto-Prugna	PI		T	Chemin du Fort	GOP 04	Existant
NB26L6.1	Grosseto-Prugna	PI		T	Alzone	GOP 05	Existant
NB48D2.3	Ocana	PI		T	Bassin AEP Village P111	OCA 01	Existant
NB48C0.5	Ocana	PI		T	Arghiaccia RD n°3	OCA 07	Existant
NB48D1.3	Ocana	PI		T	Maison de repos RD n°3	OCA 06	Existant
NB46A5.1	Pietrosella	Métal	60	Mixte HBE-Te	Fuculina	PIE 01	À créer
NB26K4.3	Pietrosella	PI		T	Acelasca	PIE 02	Existant
NB26K5.2	Pietrosella	PI		T	Camping Europe	PIE 04	Existant
NB26H5.3	Pietrosella	PI		T	Croisement Isolella	PIE 05	Existant

Argumentaire justifiant leur création ou réhabilitation :

N°	Commune	Argumentaire
NB46D6.3	Albitreccia	Compléter le maillage des points d'eau entre GOP 02 et CMO 01 avec trois directions possibles et aires de manœuvre et de stationnement existantes pour les véhicules de lutte.
NB46C9.1	Cauro	Compléter le maillage de points d'eau bord de route le long de la Route Territoriale (RT) n° 40 entre Cauro et Eccica-Suarella.
NB46D9.1	Cauro	Compléter le maillage des points d'eau de type PI (déjà existants) sur la commune de Cauro (proche cimetière).
NB46A9.4	Cauro	Compléter le maillage de points d'eau bord de route le long de la RT n° 40 entre Cauro et Saint-Jean de Pisciatello et palier à l'inaccessibilité de la citerne DFCI terrestre COR 03.
NB26K1.5	Coti-Chiavari	PI déjà existant à l'entrée du village avec 3 directions possibles et situé en forêt communale.
NB24F9.2	Coti-Chiavari	Compléter le maillage des points d'eau de type PI (déjà existants) en prolongement de la D155 en direction de Capu di Muru.
NB24G9.5	Coti-Chiavari	Compléter le maillage des points d'eau de type PI (déjà existants) le long de la D155.
NB26H0.3	Coti-Chiavari	Compléter le maillage des points d'eau de type PI (déjà existants) le long de la D155.
NB26H2.4	Coti-Chiavari	Retenue d'eau bénéficiant d'un aménagement récent d'une rampe d'accès (voir pour habilitation HBE). Bénéficie d'une réhabilitation sous financement Ministériel.
NB48D0.4	Eccica-Suarella	Désigner un point d'eau afin de couvrir un secteur déficient et fortement urbanisé (<i>Suarella</i>).
NB46C9.2	Eccica-Suarella	Compléter le maillage de points d'eau bord de route le long de la RT n° 40 et palier à l'inaccessibilité de la citerne DFCI terrestre COR 03 située en aval.
NB46A9.5	Eccica-Suarella	Compléter le maillage de points d'eau bord de route le long de la RT n° 40 et palier à l'inaccessibilité de la citerne DFCI terrestre COR 03 située en amont.
NB46A8.1	Grosseto-Prugna	Compléter le maillage des points d'eau de type PI (déjà existants) le long de la D555 (secteur fortement urbanisé).
NB26K7.5	Grosseto-Prugna	Renforcer le maillage des points d'eau de type PI (déjà existants) sur le secteur du Fort (fortement urbanisé).
NB26L6.1	Grosseto-Prugna	Compléter le maillage des points d'eau de type PI (déjà existants) le long de la D555 (secteur fortement urbanisé).
NB48D2.3	Ocana	Compléter le maillage des points d'eau de type PI (déjà existants) sur la commune d'Ocana (alimenté par le bassin AEP du village).
NB48C0.5	Ocana	Compléter le maillage des points d'eau de type PI (déjà existants) sur la commune d'Ocana. Permettre l'alimentation des engins avant qu'ils ne s'engagent sur la ZAL.
NB48D1.3	Ocana	Compléter le maillage des points d'eau de type PI (déjà existants) sur la commune d'Ocana.
NB46A5.1	Pietrosella	Renforcer le maillage des points d'eau mixte sur le secteur de la Rive Sud et notamment sur la commune de Pietrosella (moins de 6mn de vol du point d'eau ALB01 existant).
NB26K4.3	Pietrosella	Point d'eau au départ de deux pistes existantes (P.62 et P.132).
NB26K5.2	Pietrosella	Point d'eau au départ de la RD 255a, renforcement maillage et proximité camping.
NB26H5.3	Pietrosella	Croisement D55 et pointe de l'Isollella (fortement urbanisée). Point d'eau déjà existant.

7 Tableaux de synthèse des propositions par commune

7.1 Commune d'ALBITRECCIA

7.1.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte

Aucun aménagement prévu

7.1.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI

Aucun aménagement prévu

7.1.3 Création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI

Coordonnées DFCI	Commune	Type	Volume (m ³)	Accessibilité	Lieu-dit	N°	Priorité
NB46D6.3	Albitreccia	Métal	30	T	Bocca di Lumitaja	ALB 02	1

7.2 Commune de CAURO

7.2.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte

Aucun aménagement prévu

7.2.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI

Aucun aménagement prévu

7.2.3 Création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI

Coordonnées DFCI	Commune	Type	Volume (m ³)	Accessibilité	Lieu-dit	N°	Priorité
NB46C9.1	Cauro	PI		T	Ceppu d'Ugliastru	COR 02	Existant
NB46D9.1	Cauro	PI		T	Cimetière	COR 04	Existant
NB46A9.4	Cauro	PI		T	Pisciatiello	COR 05	Existant

7.3 Commune de COTI-CHIAVARI

7.3.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte

Aucun aménagement prévu

7.3.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI

Aucun aménagement prévu

7.3.3 Création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI

Coordonnées DFCI	Commune	Type	Volume (m ³)	Accessibilité	Lieu-dit	N°	Priorité
NB26K1.5	Coti-Chiavari	PI		T	RD55a – Forêt communale	CCH 02	Existant
NB24F9.2	Coti-Chiavari	PI		T	Accès Cala d'Orzu	CCH 03	Existant
NB24G9.5	Coti-Chiavari	PI		T	Bocca di Canicciu	CCH 04	Existant
NB26H0.3	Coti-Chiavari	PI		T	Marmontagna	CCH 06	Existant
NB26G1.2	Coti-Chiavari	PI		T	Cotonu	CCH 08	Existant
NB26H2.4	Coti-Chiavari	PI		T	L'Orangerie	CCH 10	Existant

7.4 Commune d'ECCICA-SUARELLA

7.4.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte

Aucun aménagement prévu

7.4.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI

Aucun aménagement prévu

7.4.3 Création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI

Coordonnées DFCI	Commune	Type	Volume (m ³)	Accessibilité	Lieu-dit	N°	Priorité
NB48D04	Eccica-Suarella	PI		T	Radica	ECS 01	Existant
NB46C92	Eccica-Suarella	PI		T	Barracone	ECS 02	Existant
NB46A95	Eccica-Suarella	PI		T	Intersection D302 et RT40	ECS 03	Existant

7.5 Commune de GROSSETO-PRUGNA

7.5.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte

Aucun aménagement prévu

7.5.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI

Aucun aménagement prévu

7.5.3 Création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI

Coordonnées DFCI	Commune	Type	Volume (m ³)	Accessibilité	Lieu-dit	N°	Priorité
NB46A8.1	Grosseto-Prugna	PI		T	Moscajola	GOP 03	Existant
NB26K7.5	Grosseto-Prugna	PI		T	Chemin du Fort	GOP 04	Existant
NB26L6.1	Grosseto-Prugna	PI		T	Rocade	GOP 05	Existant

7.6 Commune d'OCANA

7.6.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte

N°	Commune	de	à	Surface en Ha	Priorité
RSP Z.01	Ocana	Piste P.112 (San Gavinu)	RD n°3 (Arghiaccia)	15,3	1

7.6.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI

Nom	N°	Commune	Longueur (Km)	Priorité
Arghiaccia	RSP P.1	Ocana	0,41	1

7.6.3 Création, réhabilitation ou intégration (BD) de points d'eau de DFCI

Coordonnées DFCI	Commune	Type	Volume (m ³)	Accessibilité	Lieu-dit	N°	Priorité
NB48D2.3	Ocana	PI		T	Village AEP P111	OCA01	Existant
NB48C0.5	Ocana	PI		T	Arghiaccia RD3	OCA07	Existant
NB48D1.3	Ocana	PI		T	Vallicelli	OCA06	Existant

7.7 Commune de PIETROSELLA

7.7.1 Création de Zones d'Appui à la Lutte

Argumentaire justifiant l'absence de création de la ZAL de Punta di Gradello jusqu'à Bocca d'Arghellaju

N° de ZAL	Commune	Argumentaire
RSP Z.02	Pietrosella / Coti-Chiavari	Comme le préconise le PPFENI, les ZAL - dans la mesure où leur réalisation est mécaniquement possible - ont vocation à permettre la lutte conventionnelle sur feux établis. Elles seront également positionnées sur un terrain le moins favorable au développement de l'incendie. Leur accès doit-être praticable (<i>pente en long inférieure à 20 %</i>). Les bandes de roulements parcourant ces dernières doivent éviter les culs de sac (<i>point noir</i>) et permettre aux secours de s'extraire de l'ouvrage. Or, l'étude de cette ZAL recense en grande partie les écueils à éviter énumérés ci-dessus. De plus, sa création, comme son entretien généreront d'importants investissements sans permettre aux services de secours d'utiliser cet ouvrage dans l'objectif qu'il lui est assigné mais surtout en l'absence de sécurité manifeste. Après études, trois visites terrain, deux réunions de travail et une évaluation technique et financière (<i>conduite par l'ONF</i>) cet ouvrage ne peut dès-lors être proposé par le GTP ni être prévu dans l'étude en cours.

7.7.2 Création ou mise aux normes de pistes de DFCI

Aucun aménagement prévu

7.7.3 Création ou réhabilitation de points d'eau de DFCI

Coordonnées DFCI	Commune	Type	Volume (m³)	Accessibilité	Lieu-dit	N°	Priorité
NB46A5.1	Pietrosella	Métal	60	Mixte HBE - Te	Fuculina	PIE 01	À créer
NB26K4.3	Pietrosella	PI		T	Acelasca	PIE 02	Existant
NB26K5.2	Pietrosella	PI		T	Camping Europe	PIE 04	Existant
NB26H5.3	Pietrosella	PI		T	Croisement Isolella	PIE 05	Existant

ANNEXE n° 1

Relevés de décisions des réunions de terrain du GTP Incendie

- Pièce n°1* : 14 juin 2013 : 1^{re} réunion de terrain – CI de Petreto ;
- Pièce n°2* : 23 janvier 2014 : 2^e réunion de terrain – CI d'Ocana ;
- Pièce n°3* : 23 mai 2014 : réunion de terrain n° 3 – CI d'Ocana ;
- Pièce n°4* : 21 janvier 2015 : réunion de terrain n° 4 – CI d'Ocana ;
- Pièce n°5* : 28 janvier 2015 : réunion de terrain n° 5.
- Pièce n°6* : 12 janvier 2018 : note de programmation suite seconde visite terrain du 4 décembre 2017.

Consultation, compte-rendu et désignation

- Pièce n°7* : 15 octobre 2013 : compte-rendu de la réunion de lancement de l'étude du PLPI du Grand Ajaccio - Secteur Rive-Sud/Prunelli ;
- Pièce n°8* : 30 mai 2013 : compte-rendu de la 1^{re} réunion du Groupe Technique ;
- Pièce n°9* : 15 juillet 2015 : note d'information portant sur les premières propositions de l'étude du PLPI Grand Ajaccio - Secteur Rive-Sud/Prunelli ;
- Pièce n°10* : 17 juillet 2015 : consultation des communes et partenaires (tableaux et cartographie) ;
- Pièce n°11* : 1^{er} octobre 2015 : second rappel consultation des partenaires et collectivités (tableaux et cartographie).
- Pièce n°12* : 17 septembre 2018 : extrait compte rendu du GTP DFCI.

ANNEXE n° 2

Avis des communes

Monsieur le Maire de CAURO - NEANT

Madame le Maire de GROSSETO-PRUGNA - NEANT

Monsieur le Maire d'ALBITRECCIA - NEANT

Monsieur le Maire d'ECCICA-SUARELLA - NEANT

Monsieur le Maire de COTI-CHIAVARI - NEANT

Monsieur le Maire d'OCANA - NEANT

Monsieur le Maire de PIETROSELLA - NEANT

ANNEXE n° 3

Avis des partenaires environnementaux

Monsieur le Directeur Régional de l'Alimentation, Agriculture et de la Forêt de la Corse du Sud
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
8, Cours Napoléon - BP 309
20 176 AJACCIO Cedex - **NEANT**

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corse du Sud
Avenue du Docteur Noël Franchini - BP 552
20189 AJACCIO Cedex 2 - **NEANT**

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corse du Sud
Pôle Environnement et Espace Rural
Service Prévention des Incendies
Hôtel du Département - BP 414
20 183 AJACCIO Cedex – **Avis favorable daté du 27/08/2015**

Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse
Service Prévention et pastoralisme
Route du Ricanto
20 090 AJACCIO - **NEANT**

Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts
US DFCI - Résidence la Pietrina
Avenue de la Grande Armée
20 000 AJACCIO – **Avis favorable daté du 31/07/2015**

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Corse du Sud
Maison de l'Agriculture
19, Avenue Noël Franchini - BP 913
20 700 AJACCIO Cedex 9 - **NEANT**

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
19, cours Napoléon – Bât D – CS 10 00 620 704
20 704 AJACCIO Cedex 9 - **NEANT**

Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse
Conservatoire Botanique
8 Avenue Jean Nicoli
20 250 CORTE - **NEANT**

Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
105 cours Napoléon
20 000 AJACCIO - **NEANT**

ANNEXE n° 4

Consultation pour délibérations

Monsieur le Maire d'ALBITRECCIA – NEANT

Monsieur le Maire de CAURO - NEANT

Monsieur le Maire de COTI-CHIAVARI - **Délibération datée du 22/01/2019**

Monsieur le Maire d'ECCICA-SUARELLA - NEANT

Madame le Maire de GROSSETO-PRUGNA – **Mail daté du 11/02/2019**

Monsieur le Maire d'OCANA - **Délibération datée du 08/02/2019**

Monsieur le Maire de PIETROSELLA - **Mail daté du 11/02/2019**

ANNEXE n° 5

Caractéristiques techniques des équipements et ouvrages de DFCI

Pièce n°13 : Extrait du cahier II du PPFENI Corse 2013/2022 – Guide Technique